



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

Décision n° 143/2022

Date de convocation : 27/06/2022

Membres en exercice : 6

Présents : 4

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 07.07.2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le vingt-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents

M. Yann BOMPARD, M. Christophe REYNIER-DUVAL,
M. Claude AVRIL, M. Xavier MARQUOT

Absent représenté

M. Nicolas PAGET par M. Claude AVRIL

Absent excusé

M. Thierry VERMEILLE

Secrétaire de Séance

M. Xavier MARQUOT

N° 143/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

TRAVAUX DE REPRISE DE LA CANALISATION EAUX USEES DN 300 – AVENUE GUILLAUME DE TACITURNE A ORANGE/ LOT 1 ET 2 / AVENANT 1

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1, relatif à la procédure adaptée,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2484 00236-2022 07 04-DB_143_HP-D

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2194-1-1 et R2194-2 relatif à la modification du marché pour travaux supplémentaires,

Vu la décision du bureau de la CCPRO N° 2021031 du 11/10/2021 autorisant le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives au marché « Travaux de reprise de la canalisation eaux usées DN 300 – avenue Guillaume de Taciturne à Orange » avec une estimation prévisionnelle de 565 545 € HT,

Considérant le marché alloti et notifié comme suit :

Lot 1 Voirie – BRAJA-VESIGNE : 53.197,90 € HT

Lot 2 Réseaux humides– ALIANS TP : 321.250 € HT

Soit un montant total de 374.447,90 € HT

Considérant que la structure sous-chaussée qui a été révélée lors du terrassement ne correspond pas à ce qui avait été prévu initialement dans le cahier des charges, et que ces travaux supplémentaires ne peuvent être confiés à un autre titulaire pour des raisons techniques,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les travaux prévus au lot 1 et 2 du marché par l'ajout de prix nouveaux afin de répondre au besoin, dont le coût supplémentaire s'élève à :

Lot 1 Voirie – BRAJA-VESIGNE : 23.166,10 € HT

Lot 2 Réseaux humides– ALIANS TP : 9.400 € HT

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant pour chaque lot afin d'intégrer ces modifications au marché initial,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réuni le 30 juin,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 relatif aux travaux supplémentaires des lots 1 et 2, modifiant le montant du marché de la manière suivante :

Lot 1 Voirie

Montant initial HT : 53.197,90 €

Montant avenant HT : 23.166,10 €

Nouveau Montant HT : 76.364,00 €

Lot 2 Réseau humide

Montant initial HT : 321.250 €

Montant avenant HT : 9.400 €

Nouveau Montant HT : 330.650 €

Article 2 : d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives au présent avenant,

Article 3 : de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

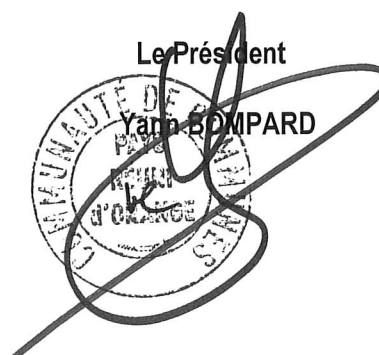
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme.

A Orange, le 06.06.2022

Le Président
Yann BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 07/07/2022
Application agréée E-legalite.com